

En 2021, l'offre 100 % santé poursuit sa montée en charge pour les trois postes audioprothèses, optiques et dentaires. Associés à un reste à charge pour les ménages nul ou faible, les produits encadrés par la réforme du 100 % santé voient leurs parts de marché croître en 2021. Les prothèses dentaires du 100 % santé ont désormais la préférence des ménages et continuent de progresser. Représentant un quart de la dépense en 2021, les prothèses auditives du 100 % santé progressent à un rythme rapide depuis la mise en place de la réforme. En revanche, en optique médicale, la part des équipements du 100 % santé, bien qu'en hausse, reste faible en comparaison des équipements aux tarifs libres. Les restes à charge des ménages pour les trois postes concernés demeurent supérieurs au reste à charge global des ménages sur la CSBM.

La mise en place du 100 % santé

Le dispositif du 100 % santé vise à réduire le renoncement aux soins grâce à la baisse des restes à charge des patients dans trois domaines : les prothèses dentaires, l'optique et les aides auditives. Pour ces trois secteurs, le renoncement aux soins était élevé avant cette réforme, du fait de restes à charge élevés pour les ménages.

Mise en place progressivement¹, à compter de janvier 2019, avec des calendriers propres à chacun des trois postes, cette offre est accessible aux personnes ayant souscrit un contrat de complémentaire santé responsable ou bénéficiant de la complémentaire santé solidaire (CSS). Pour chacun de ces postes, ont été créés des paniers dits « 100 % santé » regroupant des prestations de soins et d'équipements qui doivent, à terme, être intégralement remboursées par l'Assurance maladie et par les organismes complémentaires, sans participation des ménages. Les patients restent libres de choisir ou non un équipement du panier 100 % santé.

Les aides auditives, premières cibles de la réforme du 100 % santé

En audiologie, la réforme a été mise en place dès le 1^{er} janvier 2019 par un plafonnement progressif des prix de vente sur les produits 100 % santé.

Le panier 100 % santé comprend un large éventail d'aides auditives (intra-auriculaires, à écouteur déporté ou contours d'oreille) et de garanties associées. Les aides auditives sont regroupées en deux catégories :

- la classe I correspondant à l'offre 100 % santé, soit les équipements sans reste à charge pour les patients ;
- la classe II correspondant aux équipements à prix libre (hors 100 % santé).

Depuis le 1^{er} janvier 2020, tous les audioprothésistes doivent obligatoirement proposer un devis comprenant au moins une offre 100 % santé.

Des équipements d'optique regroupés en deux classes

Dans le secteur de l'optique, la réforme a été mise en œuvre à partir du 1^{er} janvier 2020. Depuis cette date, chaque opticien doit obligatoirement réaliser un devis normé proposant une offre 100 % santé. Les équipements d'optique sont divisés en deux classes de produits :

- une classe A avec des équipements du panier 100 % santé, comportant des montures et des verres ;
- une classe B avec des équipements dont les tarifs sont libres avec une prise en charge des montures dans la limite de

¹ La réforme fait l'objet de l'article 51 de la loi n° 2018-1203 du 22 décembre 2018 de financement de la Sécurité sociale pour 2019, complétée par le

décret n° 2019-21 du 11 janvier 2019 visant à garantir un accès sans reste à charge à certains équipements d'optique, aides auditives et soins prothétiques dentaires.

100 euros par les organismes complémentaires.

Un panier 100 % santé dentaire élargi en 2021

Pour le secteur dentaire, la mise en place de la réforme a débuté en avril 2019. Au 1^{er} janvier 2020, le 100 % santé en dentaire permet ainsi d'être entièrement remboursé par l'Assurance maladie ou par les organismes complémentaires pour une offre en bridges et en couronnes dentaires. À compter du 1^{er} janvier 2021, le 100 % santé en dentaire est élargi aux prothèses amovibles. Il existe trois paniers pour les prothèses dentaires :

- un panier 100 % santé au sein duquel les couronnes, bridges et prothèses amovibles sont intégralement remboursés ;
- Un panier « au tarif maîtrisé » qui intègre également des couronnes, bridges et prothèses amovibles mais dont le reste à charge pour l'assuré est modéré ;
- Un panier « au tarif libre » pour lequel le reste à charge peut être plus élevé.

La consommation d'audioprothèses augmente fortement en 2021

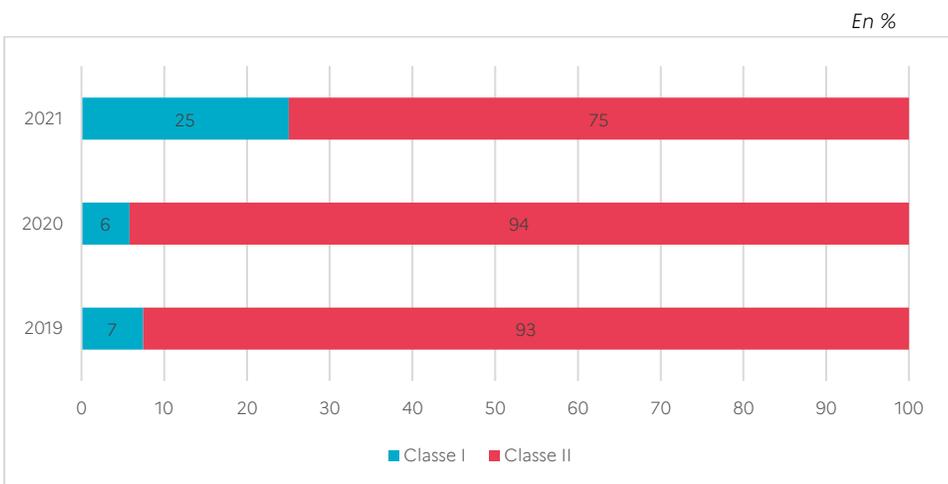
Les dépenses d'audioprothèses ont augmenté de 60 % en 2021, contre +4,9 % en moyenne entre 2011 et 2020. Elles s'établissent à 2,0 milliards d'euros.

Cette hausse des dépenses d'audiologie en 2021 est principalement portée par le panier 100 % santé (classe I) dont la consommation est multipliée par 7, passant de 70 millions d'euros en 2020 à 510 millions d'euros en 2021. La consommation d'audioprothèses à tarif libre (classe II) est également dynamique (+27 % en 2021).

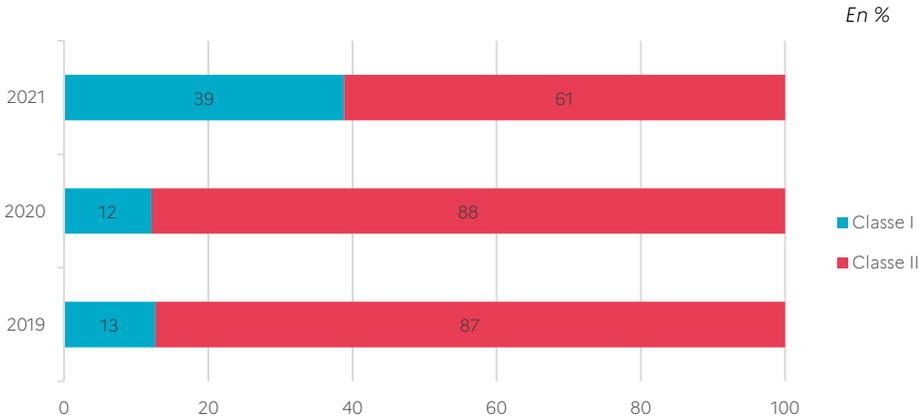
Ainsi, la part des audioprothèses de la classe I du 100 % santé augmente fortement en 2021 : elle représente 25 % de la consommation, contre 6 % en 2020 (*graphique 1*).

Alors qu'ils ne constituent que 25 % de la dépense, les appareils auditifs du poste 100 % santé représentent, en 2021, 39 % du nombre d'appareils consommés. Ces appareils sont en effet moins chers que ceux de la classe II à « tarif libre ».

2019 et 2021



Source > DREES, comptes de la santé.

Graphique 2 Répartition par type de panier du nombre d'appareils d'aide auditive vendus entre 2019 et 2021

Source > Direction de la Sécurité sociale (DSS).

Des équipements 100 % santé entièrement remboursés

Les parts de la consommation d'audioprothèses à la charge des ménages varient fortement entre les deux paniers.

Le reste à charge à charge des ménages estimé en 2020 pour les produits de la classe I était faible mais non nul (10 %). En 2021, la Sécurité sociale et les organismes complémentaires prennent désormais en charge la totalité de la dépense, si bien que le reste à charge des ménages sur ce poste devient effectivement nul en

2021. Après un recul en 2020, la part des organismes complémentaires dans la prise en charge du panier 100 % santé progresse nettement en 2021 (+33 points). Ils deviennent ainsi les premiers financeurs des audioprothèses du panier de la classe I avec 70 % de la dépense. La part financée par la Sécurité sociale et l'État¹ diminue de 23 points en 2021 et représente 30 % de la dépense.

Pour les audioprothèses au tarif libre, les ménages prennent en charge 54 % de la dépense totale, ce qui représente un reste à charge de 822 millions d'euros en 2021 (tableau 1).

Tableau 1 Répartition de la consommation d'audioprothèses par panier et financeur en 2021

En millions d'euros

	Total audioprothèses		Classe I 100 % santé		Classe II Tarif libre	
	Dépenses	Part (en %)	Dépenses	Part (en %)	Dépenses	Part (en %)
Sécurité sociale	449	22	154	30	296	20
État	0	0	0	0	0	0
Organismes complémentaires	750	37	352	70	397	26
Ménages	822	41	0	0	822	54
Total	2 021	100	506	100	1 515	100

Source > DREES, comptes de la santé.

¹ La participation de l'État est nulle en 2021.

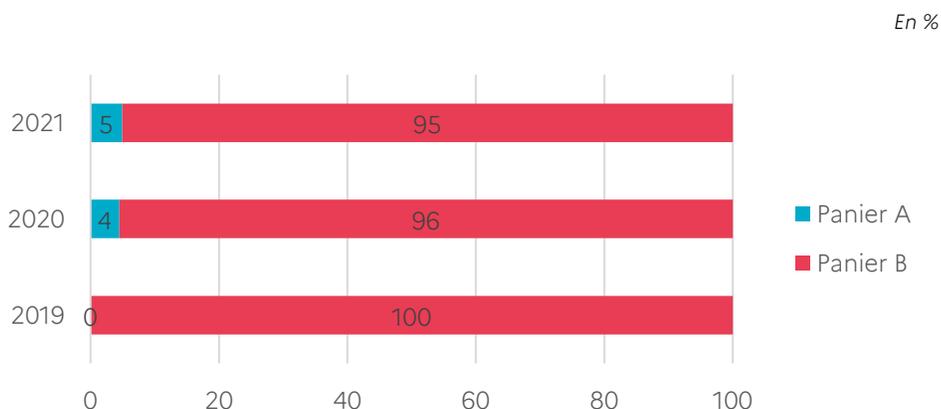
Le 100 % santé demeure marginal dans l'optique

En 2021, la consommation totale d'optique médicale atteint 7,2 milliards d'euros, en augmentation de 16 % par rapport à 2020. Cette hausse des dépenses d'optique est majoritairement portée par le panier B au « tarif libre ». Les dépenses du panier au tarif libre progressent de +900 millions entre 2020 et 2021 contre +70 millions pour le panier 100 % santé. La part du 100 % santé dans le total de la consommation

d'optique médicale reste encore très minoritaire (5 % de la dépense en 2021) [graphique 3].

Le recours aux équipements du 100 % santé est un peu plus fréquent pour les verres que pour les montures. Les verres du panier A représentent 16 % des équipements consommés, contre 13 % pour les montures (graphique 4). En nombre d'équipements, la part des verres du panier 100 % santé augmente légèrement en 2021 tandis qu'elle reste stable pour les montures.

Graphique 3 Répartition de la consommation d'optique médicale par type de panier

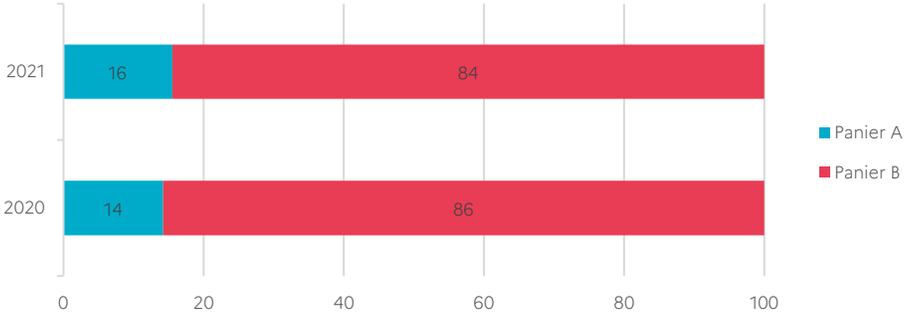


Source > DREES, comptes de la santé.

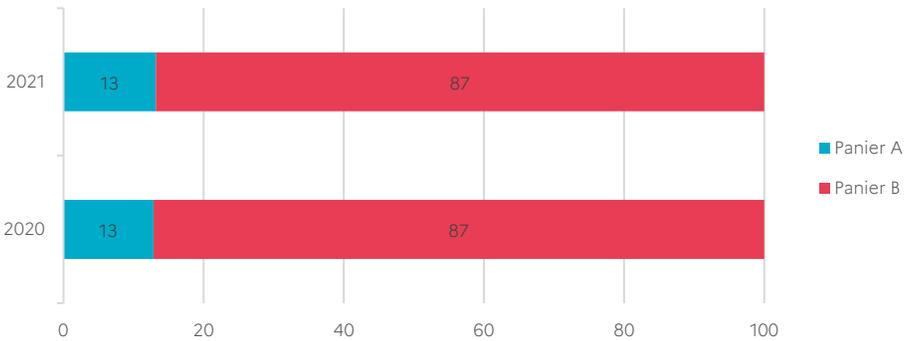
Graphique 4 Répartition par type de panier du nombre de verres et de montures vendus en 2020 et 2021

En %

a. Verres



b. Montures



Source > Direction de la Sécurité Sociale (DSS).

En 2021, le reste à charge du panier A demeure nul

La Sécurité sociale finance plus de la moitié (54 %) de la consommation du panier 100 % santé (tableau 2), du fait notamment de l'intégration du fonds CSS dans les dépenses de la Sécurité sociale (fiche 22) ; le reste de la dépense

est financé par les organismes complémentaires (46 %).

Sur les équipements du panier B au tarif libre, le reste à charge des ménages s'élève à 25 % de la dépense. Les organismes complémentaires financent 72 % de cette dépense.

Tableau 2 Répartition de la consommation d'optique médicale par panier et financeur en 2021

En millions d'euros

	Total optique médicale		Panier A « 100% santé »		Panier B « Tarif libre »	
	Dépenses	Part (en %)	Dépenses	Part (en %)	Dépenses	Part (en %)
Sécurité sociale	341	5	191	54	149	2
État	0	0	0	0	0	0
Organismes complémentaires	5 095	71	160	46	4 935	72
Ménages	1 723	24	0	0	1 723	25
Total	7 159	100	352	100,0	6 807	100

Sources > DREES, comptes de la santé.

Une dépense totale des prothèses dentaires en augmentation en 2021

En 2021, la consommation de prothèses dentaires bondit (+26 %), pour s'établir à 7,0 milliards d'euros. Cette augmentation est principalement portée par les prothèses du panier 100 % santé, dont la consommation augmente de près de 40 % en 2021. Elles représentent 3,0 milliards d'euros, soit 43 % de la dépense totale en prothèses dentaires (graphique 5).

La part du panier aux « tarifs libres » diminue en 2021 pour s'établir à 29 %, tandis que celle du panier aux « tarifs maîtrisés » se stabilise à 28 %.

En nombre d'équipements consommés, le panier 100 % santé est majoritaire (57 % des équipements consommés en 2021). Sa part de marché progresse au détriment du panier aux « tarifs libres » qui représente moins d'un quart des équipements consommés en 2021 (graphique 6).

Graphique 5 Répartition de la consommation de prothèses dentaires par type de panier entre 2020 et 2021

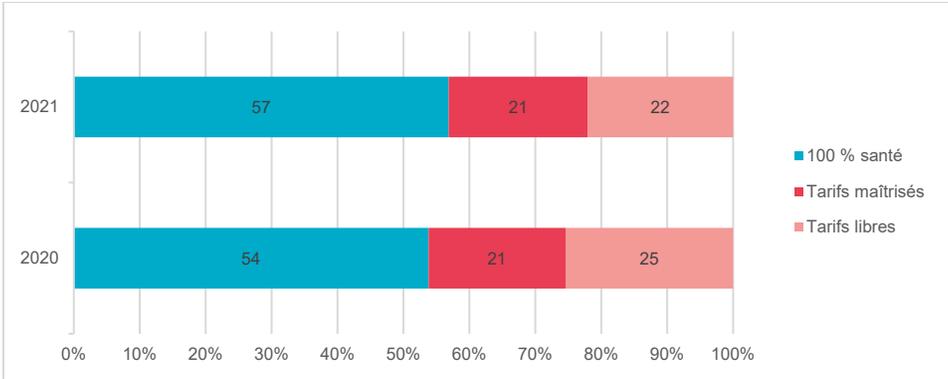
En %



Source > DREES, comptes de la santé.

Graphique 6 Répartition par type de panier du nombre de prothèses dentaires vendues en 2020 et 2021

En %



Source > DREES, comptes de la santé.

Les organismes complémentaires financent la majeure partie des dépenses de prothèses dentaires

Les organismes complémentaires financent la part la plus importante de la consommation du panier 100 % santé (65 %) [tableau 3], suivis par la Sécurité sociale avec 35 %. Le reste à charge

des ménages est nul en 2021 sur les prothèses dentaires du 100 % santé.

En 2021, les ménages prennent en charge 17 % des prothèses dentaires du panier à tarif libre, soit un reste à charge à hauteur de 340 millions d'euros. Pour le panier à tarif maîtrisé, les ménages supportent un reste à charge estimé à 25 % de la dépense. ■

Pour en savoir plus

- > Comité économique de l'hospitalisation publique et privée (12 juillet 2022).
- > Commission des comptes de la Sécurité sociale (2022, juillet). *Les comptes de la Sécurité sociale, résultats 2021, prévisions 2022*.
- > Dans ce même ouvrage, voir annexe 2 « La méthodologie des comptes de la santé ».
- > <https://www.atih.sante.fr/statistiques-en-ligne> pour les extractions de données hospitalières.